

République française

Liberté, égalité, fraternité

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de Boulogne-sur-Mer

Canton de Desvres



Délibération n°05-2025-02-28

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi vingt-huit février à onze heures, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués le vendredi vingt et un février, se sont réunis à la salle Magnolia, sous la présidence de Monsieur Claude PRUDHOMME.

Etaient présents : Claude PRUDHOMME, Marylise THILLIER, Chantal TERNISIEN, Aimé HERDUIN, Anita THOMAS, Michel PECHINOT, Laurence NOEL, Christian PENIGUEL, Sébastien DUFOSSE

Etaient excusés : Christophe DOUCHAIN
Thérèse DUWEZ

Secrétaire de séance : Thierry PETITPREZ, directeur du CIAS

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	9
Excusés avec pouvoir à un membre	0
Excusés	2
Absents	0
Nombre de votes	9

Délibération n°05-2025-02-28

Objet : avenant n°1 à la convention avec Opale Intérim

En 2024, le CIAS a signé une convention avec Opale Intérim pour le recrutement de salariés ne remplissant pas les nouveaux critères de l'association Espoir.

L'article 3 de la convention initiale est modifiée comme suit :

- Le coefficient de gestion est porté à 1.75 sur la base du SMIC horaire brut en vigueur au 01 janvier 2025, soit 11,88€ brut
- Le coefficient de délégation est porté à 1.90 sur la base du SMIC horaire brut en vigueur au 01 janvier 2025, soit 11,88€ brut

Il est proposé au conseil d'administration d'autoriser le Président à signer un avenant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 avec Opale Intérim.

Approuvé à l'unanimité, Monsieur Dufossé n'ayant pas pris part au vote.

Fait et délibéré à Desvres, le 28 février 2025

Le secrétaire de séance

Thierry PETITPREZ

Le Président

Claude PRUDHOMME